

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 68

présenté par

Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 17 de M. Metzdorf

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.